

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.067.B

**Ecole d'art de
GrandAngoulême :
demandes de subvention
pour une résidence d'été
sur le site du Labo à
Basseau**

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 mai 2022

Secrétaire de Séance : Gérard DEZIER

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, Hélène GINGAST à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU à François ELIE,

Excusé(s) : Dominique PEREZ

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.067.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : DEMANDES DE SUBVENTION POUR UNE RESIDENCE D'ETE SUR LE SITE DU LABO A BASSEAU

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême.

Dans le cadre de la candidature de GrandAngoulême au label Capitale française de la culture, l'école d'art de GrandAngoulême organise dans ses ateliers une résidence de création de 6 semaines, proposée à 3 jeunes diplômés des écoles supérieures d'art de Nouvelle Aquitaine au Labo sur le site de Basseau, pendant l'été 2022.

En lien avec le travail personnel du résident, il s'agit de questionner le lieu, le quartier ou le territoire avec son environnement géographique et historique. Les candidats sont invités à investir les espaces publics (espaces paysagers, rue - questionner le jardin de l'école d'art ou un espace public au choix).

Le projet peut être interdisciplinaire et innovant, à la frontière des arts plastiques et des arts vivants, autour de la création numérique, du cinéma d'animation, de l'estampe et de la céramique, faisant ainsi le lien entre le son, l'image.....

Une restitution se tiendra le 2 septembre 2022 (exposition/projection à définir selon les projets, actions de médiation entre artistes/habitants, conférences, ateliers ou rencontres).

A l'issue de la résidence, un catalogue sera édité afin de permettre aux jeunes créateurs de débiter la promotion de leur travail.

Afin de mener à bien ce projet, deux demandes de subvention sont sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « le grand huit ».

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter pour l'organisation d'une résidence d'été 2022 dans les ateliers de l'école d'art :

- une subvention de 7 200 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- une subvention de 500 € auprès du « grand huit », réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7478 – rubrique 3121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2022	<u>Affiché le :</u> 30 mai 2022